



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DU SUZON

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai, à dix-huit heures quinze, Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de la Vallée du Suzon, légalement convoqué le 20 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame Patricia GOURMAND.

Membres titulaires présents : Patricia GOURMAND ; Dominique PETITOT, Henri ECHARD ; Jean-Michel BUGEON ; Thierry AVIET ; Jean-René ESTIVALET ; Dominique FEVRET ; Christophe HEIN ; Louis MIGNARD ; Pascal MINARD ; Rémy MORISOT ; Bruno MULLER ; Daniel PETEUIL ; Nicolas SIMONET ; Emmanuel SOMMANT (suppléant de Marie SCHWEITZER)

Membres titulaires excusés : Gilles PHILIPPE, Christophe BERNARD, Bénédicte DOLIDZE ; Catherine BURILLE ; Eliane LEPINE ; Murielle SCHMIT

Membres en exercice : 21
Membres présents : 15
Suffrages exprimés : 15

Ouverture du Comité syndical à 18h15 par Madame Patricia GOURMAND, Présidente du SIEAVS.

Désignation du secrétaire de séance

Le Comité syndical désigne Dominique PETITOT en tant que secrétaire de séance selon l'article L 2121-15 du CGCT.

Ordre du jour

Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour de la séance :

- Mobilisation de la ressource en Eau de Grosbois-en-Montagne
- Convention pour travaux d'adduction de la Dhuis à Bligny-le-Sec
- Décision modificative n°1 - Budget 70001
- Admission en non-valeur - Budget annexe assainissement (70000)

Informations

- Transferts de compétences au 31 décembre 2025
- Equipe du SIEAVS
- Devis acceptés
- Agenda

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE COMITE SYNDICAL DU 02 AVRIL 2025

Suite à l'envoi du procès-verbal de la séance de Comité syndical du 02 avril 2025, Madame la Présidente propose au Comité de l'accepter s'il ne suscite aucune remarque.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le procès-verbal du 02 avril 2025

028-2025/ MOBILISATION DE LA RESSOURCE EN EAU DE GROISBOIS-EN-MONTAGNE

Madame la Présidente informe le Comité syndical que le projet de création du Syndicat Intercommunal des Eaux de Groisbois-en-Montagne (SIEGM) avance. L'objectif est de mutualiser les moyens et les compétences pour sécuriser l'approvisionnement à long terme en eau potable des territoires parties prenantes.

Il est rappelé que cette structure a pour objet, sur son territoire d'intervention, la production d'eau potable par la mobilisation de la ressource en eau issue exclusivement du Barrage réservoir de Groisbois-en-Montagne et le transport y afférent. Cette production sera répartie à part égale des volumes entre ses différents membres disposant de la compétence en eau potable.

Les collectivités parties prenantes sont :

- Le Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (SESAM)
- La Communauté de Communes Ouche et Montagne (CCOM)
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de la Vallée du Suzon (SIEAVS)
- Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Thoisy-Le-Désert
- La Commune de Pouilly-en-Auxois

Un projet de statuts est proposé en annexe de cette note. Les principaux points sont les suivants :

- Siège du SIEGM en mairie de Pouilly-en-Auxois
- Compétences : Prélèvement, Production et Transport de l'eau potable
- Vente en gros des volumes produits aux différents membres (quantités soumises au vote du syndicat)
- 3 représentants par membre
- 3 réunions par an (minimum)
- Chaque entité est représentée au sein du bureau (1 présidence et 4 vice-présidences)
- Possibilité de mandat de maîtrise d'ouvrage au Conseil Départemental, si souhait du SIEGM
- Répartition des frais d'investissement et de fonctionnement à parts égales entre les membres
- Modifications des statuts à la majorité qualifiée (aux 2/3 des délégués)
- Adhésion ou retrait d'un membre à la majorité qualifiée (aux 3/4 des délégués puis 2/3 des entités membres)

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- o **APPROUVE** l'objet et le projet de statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Groisbois-en-Montagne ;
- o **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération.

029-2025/ CONVENTION POUR TRAVAUX D'ADDUCTION DE LA DHUYS A BLIGNY-LE-SEC

Madame la Présidente rappelle au Comité que le syndicat travaille depuis plusieurs mois avec l'EPAGE de l'Armançon sur un projet de reprofilage de la retenue d'eau de la ferme de la Dhuis et de la restauration hydromorphologique du Vau. En effet, la retenue d'eau, située sur la parcelle en aval, remonte dans le périmètre de protection immédiat avec une introduction dans les bâtiments d'adduction dans certaines circonstances.

Le projet proposé permettrait de mettre en dérivation la retenue d'eau et de restituer le bon écoulement du Bonnevaux.

En même temps que les travaux liés aux eaux de surfaces, il est proposé au Comité de reprendre la canalisation d'adduction d'eau traversant la propriété de la ferme de la Dhuis (parcelles ZL 11 et ZK 18), et ce depuis les ouvrages de captage (parcelle ZL 12). Cette canalisation mesure 172 ml et serait reprise en fonte en conservant le diamètre existant (DN 100 mm).

Les accessoires seraient également repris, à savoir :

- 60 ml de clôture
- 90 ml de réseau parallèle d'eau brute existant en polyéthylène (DN 33 mm)
- 2 regards en option en entrée et sortie de la propriété

Pour se faire, il convient de conventionner avec l'EPAGE dans le cadre de son opération de travaux. Il portera le projet comprenant un lot lié à la compétence Eau Potable.

Les principaux termes de la convention (cf. annexe) sont les suivants, en concertation avec les services du SIEAVS :

- Objet : Réalisation des prestations liées à la reprise d'une canalisation d'eau brute
- Nature de la mission (EPAGE) :
 - o Préparation, consultation et suivi des travaux
 - o Sollicitation des subventions

- Versement de la rémunération des travaux
- Réception des ouvrages
- Durée : Jusqu'à la réception définitive des travaux
- Programmation de l'ensemble de l'opération :
 - Restauration morphologique du Bonnevaux par sa mise en dérivation du plan d'eau de la Dhuis et le remblaiement d'une partie de l'étang à proximité du PPI du captage de la Dhuis (EPAGE)
 - Mettre en place 3 dispositifs de franchissement (EPAGE)
 - Création de 2 clôtures, dont PPI du captage de la Dhuis (EPAGE et SIEAVS pour PPI)
 - Reprendre une partie de la canalisation d'eau brute et ses éléments afférents (SIEAVS)
- Réception des travaux en présence et avec accord du SIEAVS
- Propriété des ouvrages dont il relève par le SIEAVS dès réception des travaux

Les préchiffrages de cette opération se portent à hauteur de 45 200 € HT pour le SIEAVS, avec 80% de subventions attendues. Cela représenterait un reste à charge de 9 040 € HT.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de conventionner avec l'EPAGE de l'Armançon et de le mandater pour la reprise de la canalisation d'adduction d'eau brute au départ de la source de la Dhuis à Bligny-Le-Sec (parcelle ZL 12) et traversant la propriété de la ferme de la Dhuis (parcelles ZL 11 et ZK 18) pour une longueur estimée de 172 ml ainsi que des éléments afférents, selon les termes de la convention présentée.
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la signature et à la bonne application de cette délibération.

030-2025/ DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET 70001

Madame la Présidente expose au Comité Syndical qu'il convient de prendre une décision modificative de 31.64 euros pour le budget assainissement (70001) en investissement, une erreur d'imputation c'est produit. Cette somme aurait dû être inscrite au capital (article 1641), alors qu'elle a été inscrite aux intérêts (article 66111).

Madame la Présidente propose par conséquent de modifier le budget comme suit :

Budget 70001

	ARTICLE	DEPENSES (€ HT)
INVESTISSEMENT	1641	+ 31,64
TOTAL		+ 31,64

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** adopte la décision modificative n°1 du budget 70001 présentée précédemment,
- **DECIDE** d'inscrire la somme présentée ci-dessus à l'article 1641 « emprunt en euros »
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération.

031-2025 / ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET 70000

Madame la Trésorière d'Auxonne sollicite le Comité syndical du SIEAVS à des fins d'admission en non-valeur.

Cette demande concerne le titre T-21 (facture 5 et facture 93 – Eau Potable sur la commune de Léry) de 2023 à l'article 7064 du budget 70000, pour un montant restant à recouvrer de 4,60 € TTC.

Au regard du protocole de recouvrement, il s'avère que le reste à réaliser est inférieur au seuil de poursuite.

Madame la Présidente propose qu'au regard des montants concernés par cette ligne de recouvrement, la pièce soit admise en non-valeur.

Madame la Présidente rappelle que des crédits budgétaires d'admission en non-valeur ont été prévu à l'article 6541.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur le titre T-21 de 2023 imputé à l'article 7064 du budget 70000 pour un montant de 4,60 euros TTC ;

- **MISSIONNE** Madame La Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération.

Points sur les devis acceptés depuis la séance du 02/04/2025

Entreprise	Travaux	Prix en € HT
Suez Eau France	Mise à niveau de la télégestion et installation d'un analyseur de chlore à Saussy	8 357,27

Transferts de compétences au 31 décembre 2025

L'étude de transfert de compétences Eau Potable et Assainissement Collectif est en cours. Un premier rendu de la phase 1 a été présenté le 15 mai dernier. Ce rendu doit encore être consolidé afin de passer à la phase 2. Nous sommes dans le calendrier transmis par le groupement qui a rencontré quelques difficultés lors de la phase de collecte et de reconstitution des données.

La phase 1 a montré des disparités entre les services et notamment en termes de gestion financière et technique. Suite aux changements législatifs et aux premiers résultats issus de la collecte de données des tendances commencent à se dessiner. Les résultats prospectifs de la phase 2 sont très attendus.

Un point a également été fait avec les services de l'Etat pour fluidifier la procédure suite aux problématiques rencontrées sur lors des intégrations 2025. La procédure et le calendrier proposés par le SIEAVS conviennent parfaitement.

Pour ce qui est de l'étude de prise de compétence Assainissement Non Collectif, celle-ci est à l'arrêt suite à l'absence de la chargée de projet. Les premiers échanges avec la CCFSS se dirigent vers une modification de la convention afin de stopper cette étude.

La CCFSS dit travailler de son côté avec la COVATI pour envisager la gestion de cette compétence à court terme. Elle reste intéressée pour que cette étude soit remise en route par le SIEAVS à moyen terme.

Equipe du SIEAVS

L'équipe du SIEAVS va changer prochainement suite à l'acceptation de mise en disponibilité de Cyril Fremann, actuellement au poste de technicien-responsable du SIEAVS. La phase de recrutement est en cours.

Cyril quitte la collectivité le 18 août 2025. Une période de tuilage, même courte, est souhaitée et sera privilégiée dans les recrutements. Tout sera fait pour préparer la meilleure transition possible sur ce poste.

Un point a été fait sur la fiche de poste qui n'a cessé d'évoluer depuis 2020. Aussi, le poste a été ouvert aux grades d'ingénieur et de technicien avec la dénomination « Responsable du SIEAVS ».

Les missions liées au poste de chargé de projet sont aujourd'hui pour partie à l'arrêt du fait de l'absence de Lou Tra depuis le 27 mars dernier. La mission de transfert de compétences AEP et AC a été reprise par Cyril. Les projets de SDAEP et l'étude concernant la prise de compétence ANC sont stoppées à ce jour.

Une réflexion a été menée avec le bureau afin de réfléchir à la structure de l'équipe en 2026. Il semble pertinent de garder à minima la structure permanente actuelle à savoir un poste de responsable du syndicat à temps complet et un poste de secrétaire administratif et comptable à temps non complet (0,6 ETP).

Au vu des tendances des études et du fonctionnement du SIEAVS, l'idéal semblerait être tout de même un fonctionnement à 2 ETP permanents. Cet axe va être travailler pour le prochain exercice.

Il a été réaffirmé que l'implication des élus du bureau, notamment, était primordiale dans le fonctionnement du syndicat et pour l'avancement et le suivi des dossiers.

Conférence SAGE

Retours suite à la conférence du 22 mai dernier, animée par Monsieur Viart (Syndicat fu Bassin de l'Ouche – SBO)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente interroge le Comité sur les éventuelles remarques ou questionnements qu'il souhaite relever.

Madame La Présidente lève la séance.

Agenda

- Mercredi 28 mai à 9h00 : Entretien pour le poste de responsable du SIEAVS
- Mercredi 28 mai à 14h30 : Rendez-vous avec la Commune de Turcey
- Vendredi 30 mai : Absence Cyril
- Lundi 02 juin à 9h00 : Réunion SBO au sujet des volumes prélevables
- Du 10 au 23 juin : Congés Frédérique
- Mardi 10 juin à 9h00 : Réunion chantier réservoir de Saussy
- Jeudi 19 juin à 17h15 : Réunion en préfecture au sujet des contentieux nitrates (Bligny-le-Sec, Turcey et Saint-Seine-l'Abbaye)
- Lundi 23 juin à 9h00 : Réunion chantier réservoir de Saussy
- Vendredi 27 juin à 15h15 : Réunion complémentaire en préfecture au sujet des contentieux nitrates (Bligny-le-Sec, Turcey et Saint-Seine-l'Abbaye)
- Mardi 01 juillet à 17h00 : CDCI sur le projet du SIEGM (à confirmer)
- Du 2 au 3 juillet : Carrefour de l'Eau à Dijon (n'hésitez pas à vous manifester si vous voulez des places)
- Lundi 07 juillet à 9h00 : Réunion chantier réservoir de Saussy
- Lundi 07 juillet à 9h30 : Copil Natura 2000
- Jeudi 10 juillet à 18h00 : Pot de départ de Cyril
- Vendredi 11 juillet à 10h00 : Réunion de restitution RAD
- Du 15 au 18 juillet : Congés Cyril
- Du 11 au 14 août : Congés Cyril puis départ